

753

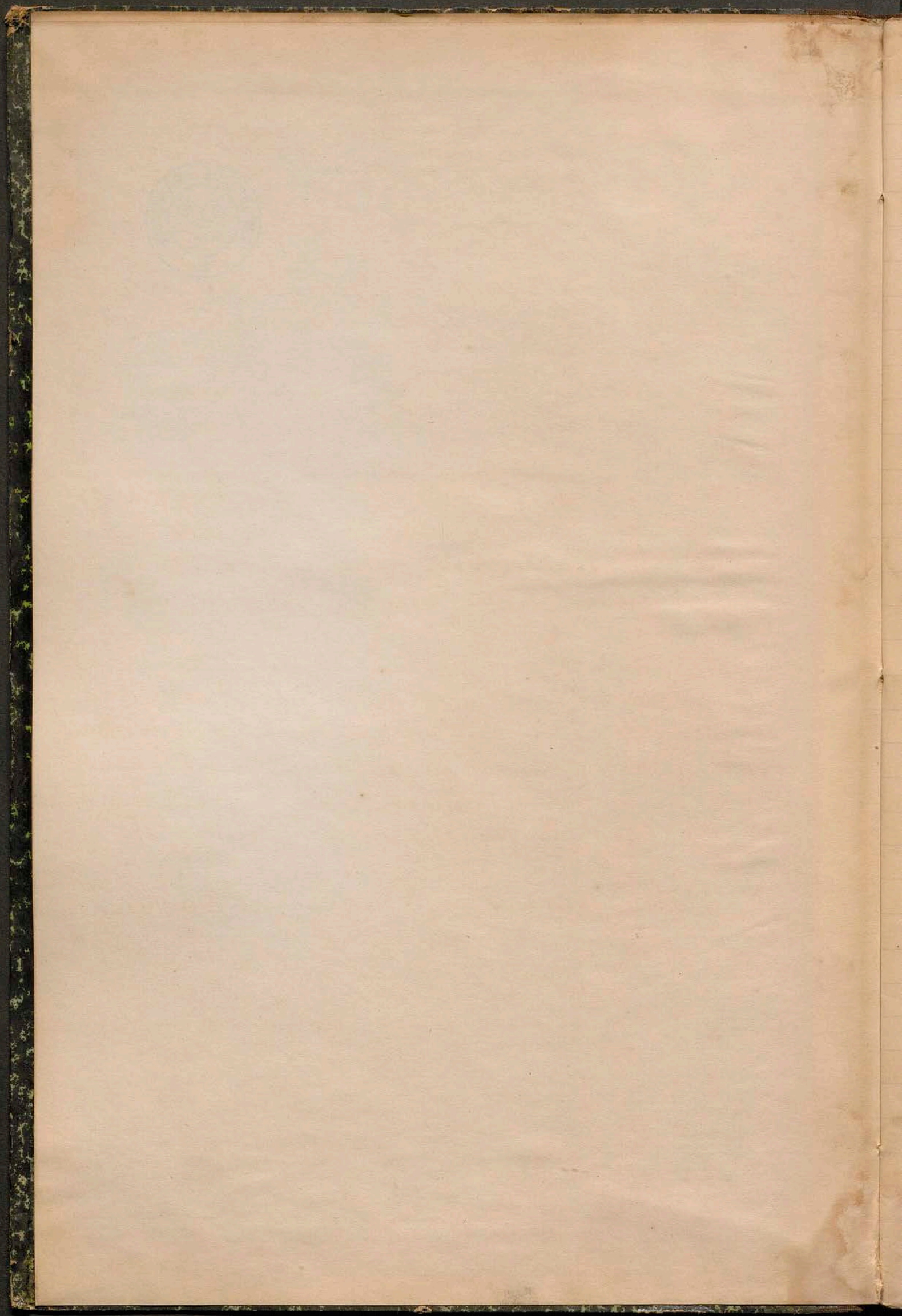
— 7 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de MM. Léon MOUGEOT, relative à la reconnaissance des enfants naturels par les ascendants de leur père ou de leur mère. (N° 395, année 1913.)

(Nommée le 12 mars 1914.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : SARRIEN. *Président*
2^e — Eugène LINTILHAC.
3^e — NÈGRE.
4^e — PESCHAUD. *Secrétaire*
5^e — Maurice SARRAUT.
6^e — Léon MOUGEOT. *Rapporteur*
7^e — LEMARIÉ.
8^e — FAISANSE.
9^e — SAUVAN.
-



Réunion
du 13 mars 1914

Présent: M. Larrieu, Mougnot, Lacroix,
Lecour - Hege, Lacroix - Trehan

M. Larrieu est désigné comme président
M. Trehan — Secrétaire

M. Mougnot expose l'objet de sa proposition
relative à la reconnaissance des enfants naturels
par les ascendants et leur père et mère -
dès revenus pour leurs parents.

M. Lecour combat la proposition comme
contraire à tous les principes de notre droit civil.

M. Hege se rallie à la proposition de M. Mougnot
qui ne s'appliquera qu'exceptionnellement.

La commission se rallie par 5 voix contre un à la proposition de
M. Mougnot qui est renvoyée à l'assemblée.

Le président

J. Larrieu

Le secrétaire

Trehan